CONVENTION NATIONALE.

ADRESSES

DES FÉDÉRÉS RÉUNIS A PARIS,

ET

DES SECTIONS DE LA MÊME VILLE,

A LA CONVENTION NATIONALE,

Prononcées à la barre de la Convention, le 4 Novembre 1792, l'an premier de la République françoise;

IMPRIMÉES, ET ENVOYÉES AUX 83 DÉPARTEMENS, PAR SON ORDRE.

ADRESSE DES FÉDÉRÉS.

LÉGISLATEURS,

Au nom des Fédérés des différens départemens, que les dangers de la patrie ont appelés dans cette ville, nous venons vous demander de décréter une

mesure dont vous sentirez toute l'importance pour assurer le regne des loix, le respect à la Convention, et la ruine des anarchistes qui nous travaillent en tous sens.

Cette mesure est la fédération de tous les citoyens soldats actuellement à Paris, avec la garde nationale de cette ville, dont nous demandons à partager les travaux.

A peine nous commencions à goûter les douceurs de la liberté et de l'égalité, sur les ruines du trône, que des clameurs alarmantes d'une faction scélérate sont venus troubler nos premieres jouissances ; des tribuns hypocrites, dévorés d'ambition et de jalousie, qui n'avoient aidé à renverser les tyrans que pour usurper la tyrannie, faisoient jouer déja les grands leviers du despotisme, les proscriptions, les massacres et la terreur : comme vous, nous avons connu leurs manœuvres, et pour les déjouer, nous joindrons, s'il le faut, la force de nos armes à l'étendue de vos lumieres.

Si nous voulions vous entretenir de nos désagrémens particuliers, nous vous parlerions des injures que nous avons reçues, non des citoyens de Paris, qui nous aiment parce que nous sommes leurs freres, mais d'une poignée de factieux que nous venons combattre. — Nous vous dirions que chaque nuit encore nous sommes menacés d'être égorgés dans nos casernes comme nous l'étions avant le 10 août, et sans doute par les intrigues des mêmes personnages.

Nous vous dirions enfin, que le plus grand nombre d'entre vous est aussi désigné au poignard des proscriptions tribunitiennes ; mais vous ne craignez pas la mort ! et nous . . . , il y a long-temps que notre sang est dévoué à la défense de la liberté.

Cependant, législateurs, nous devons repousser, en

votre présence, les calomnies qu'on a vomies contre nous : . . . . on a dit que nous voulions assassiner le ci-devant roi. . . ; et certes, Louis XVI n'excite pas plus notre attention que s'il n'eût jamais existé. — Si nous nous souvenons des maux que nous a faits son despotisme, c'est pour mieux aborrer les perfides démagogues qui nous préparent un despotisme encore plus horrible.

On a dit que nous voulions emmener la Convention dans une autre ville, et nous vous assurons que ce sont les anarchistes eux-mêmes qui veulent chasser la Convention de Paris, pour exciter un bouleversement à la faveur duquel ils puissent renouveler les scenes sanglantes du 2 septembre; piller le trésor national et les richesses particulieres; enfin, se baigner dans le sang de leurs ennemis, c'est-à-dire de tous les bons citoyens. Voilà pourquoi ils s'efforcent tant d'exciter une insurrection populaire; mais qu'ils y prennent garde... : si cette insurrection avoit lieu, malheur à eux!.... Nous sommes ici....., nous éclairerons, nous calmerons le peuple... et ni les protestations de patriotisme de ces agitateurs, ni la fuite, ni les souterreins, ne pourront les dérober à la vengeance des loix.

Législateurs, pesez dans votre sagesse la demande que nous vous faisons d'une fête civique avec la garde nationale parisienne, avec laquelle nous offrons de partager le service militaire tant que les dangers de la patrie ne nous appelleront pas aux frontieres.

Hâtez, législateurs, hâtez cette réunion universelle de tous les cœurs; que les Fédérés et les Parisiens étouffent dans leurs embrassemens mutuels toutes les semences de division que les malveillans veulent jeter parmi nous, et que les 48 sections de Paris nous

regardent désormais comme leurs bons freres républicains et leurs fideles amis.

Suivent les signatures.

ADRESSE DES SECTIONS.

LÉGISLATEURS,

Le ministre de la guerre fait passer au général Dumouriez les poudres et munitions déposées à St.-Denis pour les besoins du camp sous Paris : qu'elles partent, nous ne les regretterons pas si elles servent à purger l'Europe des tyrans qui l'infectent; mais, puisque nous n'avons plus l'espoir d'inonder du sang de nos ennemis ces retranchemens élevés par nos mains et arrosés de nos sueurs; puisque notre ville n'a plus besoin de munitions, de fortifications, ni de troupes pour se défendre, pourquoi le ministre, en nous enlevant nos poudres, ne nous a-t-il pas fait part des mesures qu'il a dû prendre pour changer aussi la destination des braves fédérés qui voloient à notre défense? Tous les jours il en arrive de nouveaux de toutes les parties de la république ; et c'est dans Paris, c'est dans une ville de commerce et de plaisirs qu'on enchaîne leurs bras et leur courage! C'est peu des fédérés: une multitude de légions, de compagnies franches, dont on a peine à distinguer les dénominations et l'habillement, sont formées, équipées, casernées dans nos murs; on nous fait craindre encore que les canonniers volontaires de la garde nationale ne soient bientôt aussi casernés

eux-mêmes. Quel est donc le motif de ce rassemblement d'hommes armés autour de la Convention nationale ? pourquoi ne les éloigne-t-on pas de vingt milles du lieu de vos séances ? vous avez droit de l'exiger : c'est donc de votre aveu, de votre consentement tacite, que cette force armée vous environne aujourd'hui. Quels sont vos desseins ? quels sont ceux du conseil exécutif ? Est-ce contre les despotes, contre les ennemis de la république que toutes ces troupes sont levées ? Alors, c'est vers Coblentz, c'est dans le Brabant qu'il faut diriger leur marche. Là, ils trouveront de quoi exercer leur patriotisme et leur valeur. Nous ne renfermons plus dans notre sein de tyrans redoutables ; le despotisme est terrassé ; et si ce monstre osoit jamais, sous quelque masque que ce puisse être lever encore sa tête altiere, on peut s'en reposer sur les Parisiens : ceux qui ont enfanté la patrie et la république sauront les préserver des rois, des triumvirs et des dictateurs. Seroit-ce pour exercer dans nos foyers une police inquisitoriale, qu'on voudroit rassembler dans Paris une force imposante ? seroit-ce pour étouffer la voix, pour enchaîner la volonté du peuple ? Qu'ils tremblent les perfides qui auroient formé le projet odieux d'opposer des citoyens aux citoyens ! les soldats de la liberté sont tous républicains : ce sont nos amis, ce sont nos freres ; et jamais ils ne trahiront la cause de l'égalité pour servir la faction et l'intrigue. Ils savent tous que le peuple souverain doit manifester hautement et librement sa volonté, et que l'en empêcher, c'est attenter à ses droits, c'est commettre un crime de lese-nation : et les défenseurs de la république n'ont pris les armes, n'ont quitté leurs foyers, que pour punir les traîtres qui se sont rendus ou se rendroient coupables de semblables forfaits. Seroit-ce, enfin, pour

défendre et protéger la Convention nationale qu'on auroit armé les bras de nos freres ? Hé quoi ! les représentans du peuple françois ne sont-ils pas assez défendus par le patriotisme et les vertus des citoyens de Paris ? Préféreriez-vous des baïonnettes à l'amour et à la confiance du peuple ? Auriez-vous les terreurs des despotes, vous qui les avez fait trembler, vous qui n'avez mérité notre confiance que par votre courage à les combattre? Ah ! soyez toujours forts de votre conscience, et vous ne craindrez pas la voix du peuple. Entourez-vous de vos concitoyens, et vous serez plus en sûreté au milieu de nous que les despotes les plus puissans entourés de tous leurs satellites. Rappelez-vous que nous avons tous juré de maintenir les personnes et les propriétés, et le peuple de Paris n'a jamais violé ses sermens. Ne souffrez donc pas qu'on outrage plus long-temps ce peuple généreux que vous représentez, et soyez toujours nos amis, nos égaux et nos freres.

Nous aurions encore d'autres réclamations bien importantes à vous adresser. Nous nous sommes dépouillés de nos armes pour armer ceux de nos freres qui voloient aux frontieres. Ces fusils, ces canons qui, le 10 août, ont foudroyé le despotisme et ses satellites, sont dans les mains de ces braves volontaires parisiens qui vont affronter de nouveau la mort pour la défense de la république que notre courage a fait naître. Le ministre de la guerre, d'après la loi du 17 août, devoit, en échange, nous procurer des fusils et des canons dans le plus bref délai ; mais depuis près de trois mois nous attendons vainement : ces fusils tant promis n'arrivent point ; nos canonniers n'ont pas même de canons pour s'exercer ; ils en demandent journellement depuis trois mois, et depuis trois mois on les nourrit de promesses infructueuses. Législateurs, nous

sommes sans armes et environnés de soldats armés. Craint-on, en donnant des fusils et des canons aux hommes du 10 août, qu'ils ne fassent de ces armes un mauvais usage ? Législateurs, nous vous le disons avec franchise, le temps presse ; l'orage s'annonce dans le lointain, votre devoir est de le prévenir; vous le remplirez : oui, nous aimons à le croire, vous vous rendrez à nos représentations; vous ordonnerez au plus tôt, au conseil exécutif, de faire marcher contre l'ennemi ces généreux défenseurs de la patrie, qui gémissent de leur inaction quand leurs freres volent à la victoire ; vous ordonnerez au ministre de la guerre, qui seul a droit de traiter avec les directeurs des manufactures d'armes, de nous fournir enfin des fusils et des canons. C'est le vœu formel de la section Bonconseil ; c'est le vœu bien prononcé de la très-grande majorité des sections, dont vous voyez ici les commissaires, et nous ne craignons pas d'être démentis, en vous annonçant que c'est aussi le vœu de tout le peuple de Paris.

Certifié conforme à l'original, ce 4 octobre 1792, l'an premier de la République.

Pour la section de Bonconseil et les autres sections qui ont adhéré à la présente pétition, dont les commissaires ci-après ont signé.

Section Bonconseil. Langlois, commissaire, rédacteur.

Des Gravilliers. Nouveau, commissaire ; Camelin, commissaire.

Bonne-Nouvelle. Desormeau, commissaire,

Section du Nord. Quenont, commissaire.

Section des Halles. Bouin, commissaire.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

593